



Collectivité Territoriale de Martinique

AFFICHAGE LE: 14 MARS 2017

## ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

### DÉLIBÉRATION N° 17-3-1

#### PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE)

L'An deux mille dix-sept, le neuf février, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames, Messieurs, Lucien ADENET, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mesdames, Messieurs, Richard BARTHELERY (pouvoir donné à M. Marius NARCISSOT), Claude BELLUNE (pouvoir donné à M. Félix CATHERINE), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (pouvoir donné à M. Jean-Claude DUVERGER), Nadine RENARD (pouvoir donné à M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE), David ZOBDA (pouvoir donné à Mme Lucie LEBRAVE).

#### L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 modifiée relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, notamment l'article 203 ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0001 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection de Monsieur Claude LISE, Président de l'Assemblée de Martinique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n°15-0003 du 18 décembre 2015 procédant à l'élection de Monsieur Alfred MARIE-JEANNE, Président du Conseil Exécutif de Martinique ;

Vu le rapport du Président du Conseil Exécutif de Martinique présenté par Monsieur Louis BOUTRIN, conseiller exécutif en charge du développement durable et énergie, l'économie bleue (plaisance métiers de la mer, énergie) et la croissance verte (agriculture...), le transports et les sports ;

Vu l'avis émis par la commission développement durable, environnement, énergie, risques naturels et technologique le 6 février 2017 ;

Sur proposition du Président de l'Assemblée de Martinique ;

Après en avoir délibéré,

**ADOpte LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1 :** L'Assemblée de Martinique émet un avis favorable sur le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en affirmant la nécessité vitale et impérieuse de réduire la facture énergétique, de maîtriser la consommation énergétique et de développer les énergies renouvelables.

À cet effet, la Collectivité Territoriale de Martinique doit prendre toute sa place d'initiateur, de moteur et d'exemple dans les orientations et prévisions en matière d'énergie.

L'avis favorable est donné sous réserve que le document soit enrichi des éléments suivants :

- la nécessité d'affiner les études pour mieux atteindre les objectifs identifiés en termes de production d'énergies renouvelables.
- l'absence de production d'énergies polluantes dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) provenant notamment de la biomasse ;
- la préservation des terres pour l'agro-alimentaire dans un territoire exigu où les terres agricoles ne sont pas très étendues, dans l'éventualité d'une production de bioéthanol ;
- l'organisation de façon efficiente de la filière de traitement des ordures ménagères qui présente un double intérêt à la fois sur les thématiques des déchets et de l'énergie.

**ARTICLE 2 :** L'Assemblée de Martinique émet un avis favorable pour la transmission de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération de l'Assemblée de Martinique, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Martinique.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération de l'Assemblée de Martinique entre en vigueur dès sa publication, ou son affichage et sa transmission au représentant de l'État dans la collectivité territoriale.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée de Martinique, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 14 abstentions, en sa séance publique du 9 février 2017.

Le Président de l'Assemblée de Martinique

Claude LISE

